



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Alerte sur les dysfonctionnements de la ligne TER 42

Question orale n° 720

Texte de la question

Mme Pascale Got attire l'attention de M. le ministre des transports sur les dysfonctionnements récurrents de la ligne TER 42 reliant Bordeaux à la pointe du Médoc. Chaque jour, pour près de 2 000 usagers du TER 42 reliant Bordeaux à la pointe du Médoc, prendre le train est devenu une source d'angoisse. Retards à répétition, suppressions de trains, manque de fiabilité : il est devenu impossible de savoir si le voyageur arrivera à l'heure ou même s'il pourra rentrer chez soi le soir. Comme en témoignent les nombreuses mobilisations d'usagers, notamment à travers des pétitions en ligne, cette situation a des conséquences concrètes et parfois graves : certains renoncent au train, d'autres reprennent leur voiture, d'autres encore doivent revoir leurs choix de vie, professionnels ou personnels, en déménageant ou en changeant d'orientations professionnelles ou scolaires. Les usagers dénoncent un sentiment d'abandon et une rupture d'égalité devant le service public. Le diagnostic est pourtant parfaitement connu. Mme la députée l'a encore constaté lors de ses récents échanges avec la direction régionale SNCF Voyageurs : la ligne repose sur une infrastructure ancienne et fragile (voie unique parmi les plus chargées de France, caténaires datant de 1934, signalisation obsolète, etc.). Cette situation, combinée à une offre dense de 52 circulations quotidiennes, engendre une forte vulnérabilité aux aléas. La moindre perturbation se répercute ainsi sur l'ensemble de la ligne. À cela s'ajoutent des contraintes climatiques spécifiques et un financement insuffisant des travaux de régénération, dont la programmation reste incertaine. Dans ce contexte, le projet de loi-cadre relatif au développement des transports suscite de fortes inquiétudes. Derrière les ambitions affichées, aucune garantie claire de financement pluriannuel n'est apportée pour les lignes de desserte fine comme celle-ci. Le risque est simple : laisser s'installer un décrochage durable de territoires déjà fragilisés. Ces préoccupations prennent une dimension accrue dans le cadre de la mise en concurrence progressive de l'exploitation des lignes régionales, prévue notamment à l'horizon 2031 pour le périmètre de l'étoile ferroviaire bordelaise. Une question se pose clairement : quel avenir pour les lignes les moins rentables ? Peut-on accepter que des territoires entiers soient les variables d'ajustement de cette ouverture à la concurrence ? Au regard de ces éléments, elle lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour sécuriser le financement et protéger la ligne TER 42 essentielle à la cohésion du territoire et ainsi garantir le respect du principe d'égalité d'accès à la mobilité sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Got](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 720

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [21 avril 2026](#)